



**En effet, lors de l'ouverture des conférences APE( Accord de partenariat économique) le 22 février dernier, l'union européenne, par l'entremise de son chef de la délégation permanente au cameroun a fait des révélations importantes sur l'apport de ces APE sur le Cameroun.**

Ainsi en 55 mois d'APE, les entreprises camerounaises ont bénéficié d'une réduction de droits en douane de 7 milliards FCFA . Aussi, il a indiqué que, l'on n'a pas encore assez de visibilité sur comment ce démantèlement affecte le chiffre d'affaires des entreprises ou les prix pour les consommateurs.

Pour le représentant de l'UE, il est donc prioritaire de commencer à suivre ces effets de plus près afin de s'assurer que le démantèlement bénéficie effectivement aux opérateurs économiques et consommateurs camerounais. Hans-Peter Schadek a également fait le point sur les mesures d'accompagnement et la finalisation d'un Plan de mise en œuvre de l'APE.

A travers cela, l'enjeu global de ces mesures d'accompagnement est la promotion d' un accroissement quantitatif et qualitatif des biens et services et aussi produits exportés par le

Cameroun, Ce qui aura pour incidence directe l'accès illimité au marché européen, tel que garanti par l'APE.

L'Union Européenne et le Cameroun se sont engagés, dans le cadre de l'APE, à faire tomber progressivement certaines barrières douanières sur une période de 17 ans. Cet accord ratifié en juillet 2014 est opérationnel depuis le 4 août 2016.